

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 12 AVRIL 2013

A 20 heures, sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Maire

Etaient présents :

BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, FOHRER Simone, HOMBERT Liliane, LANG Annette, MULLER Monique, SARTORIO Etienne, INVERNIZZI Corinne, GOETZ Marc, BRUN Claude, DANNER Christophe

Absent excusé : WALTISPERGER Patrice

Procuration : WALTISPERGER Patrice à François BERINGER

Secrétaire de séance : Daniel MAURER

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'y ajouter un point supplémentaire concernant une acquisition de terrain pour élargissement de voirie.

L'assemblée ADOPTE la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15.3.2013
 - 2.Acquisition de terrain pour élargissement de voirie
 - 3.Compte Administratif 2012
 - 4.Budget 2013
 - 5.Aménagement de la forêt communale pour la période 2014-2033
 - 6.Adhésion au Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux et amende forfaitaire
 - 7.Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Essor du Rhin »
 - 8.Association « Fessenheim notre énergie »
 - 9.Gestion de l'Esp'Ass
 - 10.Travaux divers
 - 11.Communiés et divers
- TOUR DE TABLE

1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.3.2013

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15.3.2013 est approuvé à l'unanimité.

1.ACQUISITION DE TERRAIN POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE

L'étude relative à la restructuration et à l'aménagement du secteur Sud du village prévoit un programme de travaux qui comprend trois phases.

La réalisation de la 3^e phase consistant en la création d'une liaison entre la rue de la Carrière et la rue du Château d'Eau via la rue des Champs, nécessite l'élargissement du chemin existant au Sud des parcelles N° 216 et 217 de la section 10.

Cet élargissement pourra se faire moyennant l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 2,50 ares à détacher de la parcelle N° 89, section 10.

Monsieur le Maire rend compte des pourparlers qu'il a eus avec la propriétaire du terrain, Mme PICAUD Madeleine et fait part à l'assemblée de l'accord de cette dernière pour la vente du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

. Considérant que le terrain à acquérir est situé en zone Aa du Plan Local d'Urbanisme (zone agricole) ;

. Vu la nécessité de cette acquisition pour la concrétisation du projet de restructuration du secteur Sud du village ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE

- d'acquérir environ 2,50 ares de terrain à détacher de la parcelle N° 89, section 10 appartenant à Mme PICAUD Madeleine, moyennant le prix de **150 € l'are**,

- de faire arpenter le terrain à acquérir,

- de confier la rédaction de l'acte relatif à la transaction à Maître GABRIEL de Neuf-Brisach,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,

- de prendre en charge tous les frais liés à la transaction (notaire, arpentage...).

3.COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LANG Annette, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur François BERINGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1.Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE

	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat
Fonctionnement	1 300 008,15	1 736 434,28	436 426,13
Investissement	751 440,00	740 356,22	- 11 083,78
Résultat global			425 342,35

C.C.A.S.

Recettes totales :	459,99
Dépenses totales :	130,12
Résultat reporté de 2011 :	<u>7 718,10</u>
Résultat 2012 :	8 047,97

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du C.C.A.S les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. DECIDE de reporter les résultats 2012 dans le budget 2013 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 001 : Résultat antérieur reporté : (Dépenses d'investissement)	11 083,78
Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	300 000,00
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	136 426,13

BUDGET DU C.C.A.S.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	8 047,97
-----------------------------------------------------	----------

4. BUDGET 2013

a) Budgets

Monsieur le Maire présente et commente les projets de budget primitif 2013 de la commune et du C.C.A.S. élaborés par la Commission des Finances.

Pour la section d'investissement du budget de la commune, trois options sont présentées à savoir :

. **L'option 1** équilibrée à 732 985 € sans prévision d'emprunt et sans ouverture de crédit pour les travaux d'aménagement du secteur Sud du village ;

. **L'option 2** équilibrée à 982 985 € avec réalisation d'un emprunt de 250 000 € et ouverture d'un crédit de 250 000 € pour l'aménagement de l'entrée Sud du village ;

- **L'option 3** équilibrée à 1 232 985 € avec réalisation d'un emprunt de 500 000 € et ouverture d'un crédit de 500 000 € pour les travaux d'aménagement de l'entrée Sud et du secteur Est.

Après en avoir délibéré longuement, le Conseil Municipal retient à 10 voix pour et 2 contre, **l'option N° 1.**

Ainsi le budget est arrêté comme suit :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles de l'exercice	1 121 550	Dépenses de l'exercice	721 885
Virement à la section d'investissement	282 585	Déficit d'investissement reporté	11 100
TOTAL DES DEPENSES	1 404 135	TOTAL DES DEPENSES	732 985
Recettes de l'exercice	1 267 705	Recettes de l'exercice	150 400
Excédent reporté de 2012	136 430	Virement de la section de fonctionnement	282 585
		Excédent de fonctionnement capitalisé	300 000
TOTAL DES RECETTES	1 404 135	TOTAL DES RECETTES	732 985

Concernant l'inscription des crédits nécessaires à l'aménagement du secteur Sud du village, une décision sera prise après présentation de l'avant-projet par le Cabinet BEREST, maître d'œuvre.

C.C.A.S.

Total des dépenses de l'exercice (fonctionnement) : **8 248**

Recettes de l'exercice 200

Excédent 2012 reporté 8 048

Total des recettes : **8 248**

b) Taux d'imposition

Monsieur le Maire présente et commente l'état retraçant les bases d'imposition 2013 ainsi que les taux de référence communaux 2012, notifiés par la Direction des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer en 2013 les mêmes taux d'imposition qu'en 2012 à savoir :

Taxe d'habitation : 10,63 %

Taxe foncière (bâti) : 6,05 %

Taxe foncière (non bâti) : 27,76 %

Le produit fiscal attendu de ces trois taxes s'élèvera à **437 790 €**.

L'application de ces taux n'engendrera donc pas d'augmentation pour le contribuable hormis celle liée à l'actualisation des bases d'imposition à savoir 1,8 %.

5.AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE POUR LA PERIODE 2014-2033

Monsieur Bernard BRUN, Maire Adjoint, invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement au titre de la réglementation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

6.ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX ET AMENDE FORFAITAIRE

a) Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux

- . Vu les statuts du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux, syndicat qui regroupe le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace et les communes souhaitant les services de la Brigade Verte,
- . Vu les modifications qui ont conduit à la création de ce Syndicat Mixte,
- . Vu les missions et attributions des « Brigades Vertes »,
- . Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes « Essor du Rhin » du 25.3.2013 décidant d'attribuer aux communes membres un fonds de concours en cas d'adhésion au Syndicat Mixte de gardes-champêtres intercommunaux,
- . Considérant
 - ◆ que ce fonds de concours s'élève à 3 440,17 € pour l'année 2013 ;
 - ◆ que l'adhésion au Syndicat Mixte susvisé est résiliable chaque année pour l'année suivante,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Par 6 voix pour dont la voix de Monsieur le Maire qui est prépondérante en cas d'égalité des suffrages
6 voix contre
1 abstention

DECIDE

- . d'approuver les statuts du Syndicat Mixte de gardes-champêtres intercommunaux,
- . de confirmer son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de gardes-champêtres intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes,

INVITE

- . le Maire, autorité de police, à prendre, le cas échéant, les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune,

DESIGNE

. Monsieur François BERINGER comme représentant titulaire et Mme Annette LANG comme représentant suppléant de la commune au Comité syndical du Syndicat Mixte,

PREND ACTE des dispositions suivantes :

. Le Syndicat Mixte est formé pour une durée illimitée,

. le siège du Syndicat Mixte est fixé dans les locaux de l'immeuble EUROPE – 9 rue Bruat - 68000 COLMAR,

. En application de l'article L5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le bureau exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la commune.

Par décision du Comité Syndicat en date du 12 décembre 1994, cette contribution est soumise à actualisation chaque année. Le Comité syndical définit le montant de celle-ci qui s'ajoute aux actualisations précédentes.

NOTE que le fonds de concours versé par la Communauté de Communes « Essor du Rhin » au titre de l'adhésion de la commune de Blodelsheim au Syndicat Mixte des gardes-champêtres internationaux s'élève à **3 440,17 € pour l'année 2013**.

b) Instauration d'une amende forfaitaire déchets et déjections canines

Monsieur le Maire rappelle que le dépôt sauvage d'immondices de toute nature est fréquent sur la commune.

Il est proposé aux conseillers de fixer une indemnité de nettoyage d'un montant de **150 €**.

Si l'enlèvement partiel ou total nécessite le recours à une entreprise, le montant de l'intervention sera intégralement refacturé à l'auteur du dépôt sauvage de déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER la proposition ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

7. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ESSOR DU RHIN »

Vu le Code général des collectivités locales et notamment l'article L5211-6-1,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » en date du 25 mars 2013,

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition

- de maintenir, après les élections municipales de 2014, le nombre de conseillers communautaires de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » à 20,
- de répartir le nombre de sièges au prorata de la population municipale de chaque commune membre selon les critères actuellement inscrits dans les statuts.

Compte tenu de ces éléments, la répartition des sièges au Conseil Communautaire serait la suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires
BLODELSHEIM	1 729	3
FESSENHEIM	2 276	4
HIRTZFELDEN	1 152	3
MUNCHHOUSE	1 616	3
ROGGENHOUSE	482	2
RUMERSHEIM LE HAUT	1 111	3
RUSTENHART	823	2
TOTAL	9 189	20

8.ASSOCIATION « FESSENHEIM NOTRE ENERGIE »

Monsieur le Maire rappelle qu'une association dénommée « Fessenheim notre énergie » a été créée. Cette association réunit, en dehors de toute considération politique, syndicale ou professionnelle, toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent défendre la production nucléaire d'électricité en général et, en premier lieu, le territoire alsacien concerné par la décision politique de fermer prématurément la centrale de Fessenheim et priver l'Alsace et la France de son énergie particulièrement utile, en laquelle ils ont confiance.

Elle vise la poursuite de l'exploitation des centrales françaises dont celle de Fessenheim, avec un haut niveau de sûreté et d'environnement. L'association s'attache au respect de toutes les exigences légales et réglementaires, notamment en matière de sûreté nucléaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à cette association moyennant le versement d'une cotisation de **50 €**.

9.GESTION DE L'ESP'ASS

Monsieur Marc GOETZ rappelle que le bâtiment communal dénommé « Esp'Ass » est géré par un Comité de Gestion composé d'un représentant de chaque société utilisatrice, de deux élus désignés par le Conseil Municipal et de Monsieur le Maire, membre de droit.

Lors de l'ouverture du bâtiment, l'on dénombrait trois associations utilisatrices : l'A.S.B., le Tennis-Club et Swat of Elsass.

Actuellement le Tennis-Club et Swat of Elsass sont « en sommeil » et n'utilisent pas les locaux.

La seule association utilisatrice est donc l'A.S.B.

Ce rappel étant fait, Monsieur GOETZ rend compte des réunions du Comité de Gestion tenues les 18 octobre 2012 et 3 avril 2013.

Il précise que lors de ces réunions diverses mises au point ont été faites notamment en matière d'entretien et de nettoyage des locaux.

Certaines demandes ont également été formulées lors de ces réunions :

- marquage de deux passages pour piétons dans la rue de la Carrière (entre le bâtiment et le parking),
- pose d'un candélabre d'éclairage public supplémentaire.

A également été évoqué le problème de la collecte des ordures ménagères : volume du bac insuffisant certaines semaines.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GOETZ et après délibération, le Conseil Municipal

- CHARGE la Commission « Sécurité » d'étudier la demande d'installation d'un candélabre d'éclairage public supplémentaire ainsi que celle relative au marquage des passages piétons,
- CHARGE le Comité de Gestion de faire une proposition de modification du règlement ; cette modification tiendra compte des éléments nouveaux tels que l'organisation dans les locaux de manifestations ouvertes au public...

Monsieur le Maire rappelle également que le périscolaire « La Farandole » occupera le bâtiment pendant le CLSH d'été. Il conviendrait de dresser un état des lieux par le Comité de Gestion avant et après l'organisation de ce CLSH.

10. TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission Technique tenue le Jeudi 4 avril 2013 où divers points ont été abordés :

a) Courts de tennis

La commission a constaté la nécessité de procéder à une réfection des courts de tennis. Un crédit a été ouvert au budget 2013 à cet effet.

b) Ecoulement des eaux pluviales devant l'entrée de la propriété sise 19 rue du Général de Gaulle

Il a été constaté que les racines de l'arbre se trouvant au Sud de la propriété sise 19 rue du Général de Gaulle ont soulevé les enrobés et la bordure de trottoir de telle manière à ce que l'écoulement des eaux pluviales ne se fait plus.

Une flaqué stagne constamment à cet endroit.

Il conviendrait d'y remédier d'urgence.

Un devis est à faire établir pour abattre l'arbre et reprofiler le caniveau.

Par ailleurs, tous les arbres de la rue du Général de Gaulle, en direction du Nord, forment des racines qui abîment les trottoirs.

A terme, il faudrait songer à les supprimer et les remplacer par une végétation arbustive qui ne forme pas de grosses racines.

c) Eglise

Après la visite de l'église en présence de Monsieur DECKER Patrick, Président du Conseil de Fabrique, Monsieur le Curé Armand MARTZ, M. SITTERLE J.Pierre, membre du Conseil de Fabrique et M. Henri GOETZ, la Commission fait plusieurs constats :

- les ouvrants des vitraux sont en mauvais état et nécessitent une réparation rapide,
- la porte principale et la porte latérale Sud présentent des « jours » qui laissent passer l'air,
- l'accès aux luminaires pour le remplacement des ampoules est difficile et de surcroît le type d'ampoules n'est plus fabriqué,
- le crépi extérieur du socle (côté Est) est défectueux et s'effrite.

Est également abordé au cours de cette visite, le problème du chauffage de l'église et de l'isolation du bâtiment.

L'ensemble des constats et faits évoqués lors de la visite a été récapitulé dans une lettre du 10.4.2012 adressée au Conseil Municipal par Monsieur le Président du Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal prend acte de l'exposé de Monsieur le Maire et note qu'un devis est en cours d'élaboration pour la réparation des ouvrants des vitraux.

Pour le reste des points évoqués, il conviendra de faire une analyse approfondie et éventuellement d'élaborer un programme de travaux.

11.COMMUNIQUES ET DIVERS

a)Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des permis de construire et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal (DT N°B0003 à B0008 – PC N°B0005).

b)Remerciements

Monsieur le Maire communique une carte de remerciements de M. et Mme Stéphane RIEGEL pour l'attention que leur a témoignée la commune à l'occasion de la naissance de leur fille MAUD.

c)Travaux dans le bâtiment communal rue de l'Artisanat

Les travaux d'adaptation du local communal (atelier municipal) situé rue de l'Artisanat pour une utilisation temporaire par la structure Petite Enfance « Pirouette » ont démarré.

d)Haut-Rhin Propre

Monsieur Bernard BRUN rend compte de l'opération « Haut-Rhin Propre » du 6 avril 2013. Le volume des déchets ramassés n'était pas plus important que les années précédentes.

e) Commerces

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux nouveaux commerces ouvrent leurs portes prochainement à Blodelsheim : la boulangerie GRENACKER et le garage FISCHER .

f)Location de la maison 8 rue d'Ensisheim

Monsieur le Maire signale que la maison appartenant à la commune et située 8 rue d'Ensisheim est toujours à louer et ne trouve pas de preneur pour le loyer mensuel fixé à 1 000 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à minorer le montant du loyer.

g)Nettoyage du Château d'Eau

Le nettoyage et la désinfection annuelle du réservoir du château d'eau ont été effectués le 8 avril 2013.

Le remplacement des vannes du château d'eau effectué en 2011, a facilité cette opération qui s'est déroulée sans problème.

h)Vie associative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines associations locales tiennent leur assemblées générales en cette période et que, dans la mesure du possible, il essaie d'y assister. Par ailleurs, Monsieur FANTETTI Jean s'est vu décerner le 9 avril 2013 par M. Charles BUTTNER, la médaille de la vie associative du Conseil Général.

Prochaines réunions du Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil Municipal est prévisionnellement fixée au 24 Mai.

Une réunion de la Commission Technique est programmée Mardi le 14 Mai à 19 H 30 : il s'agira de remonter à pied la rue du Canal d'Alsace afin de définir un cahier des charges en vue de lancer une étude pour son aménagement.

TOUR DE TABLE

Monique MULLER signale que lors des jours de ramassage des ordures ménagères, de nombreuses poubelles sont présentées à la collecte « couvercle ouvert » donc surchargées alors qu'il avait été stipulé que les couvercles des poubelles devaient être fermés sans quoi elles ne seraient pas ramassées.

Il conviendra de faire le point avec le service concerné de la Communauté de Communes « Essor du Rhin ».

Monsieur BRUN Bernard transmettra l'information.

Ludovic BERINGER s'étonne qu'aucun article n'ait paru dans la presse suite au décès de Monsieur SAUTER Ernest. Il lui est répondu que les nécrologies ne paraissent pas à l'initiative de la commune mais qu'un article est en cours de rédaction pour la prochaine édition de « Mi Dorf ».

Christophe DANNER demande ce qu'il en est de l'application de la réforme des rythmes scolaires à Blodelsheim. On lui aurait dit que la demi-journée supplémentaire de cours serait introduite le Samedi matin.

Il lui est rappelé que le Conseil Municipal n'a pris aucune décision en ce sens et que l'application de la réforme ne se fera qu'à la rentrée de septembre 2014 (conformément à la décision du Conseil Municipal du 8.2.2013).

Corinne INVERNIZZI signale que personne ne s'est manifesté pour assurer les fonctions de capitaine de l'équipe de Blodelsheim pour les prochains jeux inter villages organisés par l'E.C.S.

La séance est levée à 23 H 30.

Blodelsheim, le 22 avril 2013

Le Maire

François BERINGER